

Certificat de relations publiques

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités


NUMÉRO 1-400-5-0


CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Certificat de relations publiques

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

 Admission à l'automne et à l'hiver


 Capacité d'accueil non limitée


 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Stages facultatifs

 Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.

 Des cours du programme peuvent être offerts le samedi et le dimanche.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Patrice Leroux 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
rep-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Relations publiques
514 343-6090 ou 1 800 363-8876
rep-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Le programme permet à l'étudiant de découvrir et de comprendre les multiples approches et techniques – de l'analyse des besoins à la mise sur pied d'un programme de relations publiques, en passant par l'élaboration de stratégies et de moyens d'action – de l'univers des relations publiques qui est toujours en mouvement.

L'étudiant acquiert entre autres des habiletés d'analyse des enjeux et d'évaluation des actions, et est en mesure de situer l'apport des nouvelles technologies à la dynamique même des relations publiques.

Objectifs

- Situer les relations publiques dans le processus global de la gestion des communications d'une organisation.
- Acquérir des connaissances touchant la pratique professionnelle.
- Développer des habiletés spécifiques pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de relations publiques.
- Maîtriser les instruments de communications internes et externes d'une organisation.

Forces

- Les enseignants sont des spécialistes reconnus dans leurs milieux.
- Les étudiants ont la possibilité de faire un stage en entreprise.
- Ce certificat est le premier programme universitaire francophone à obtenir la reconnaissance officielle des Voies vers la profession de la Société canadienne des relations publiques.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible le candidat doit:

Base DEC:

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

et

- posséder au moins deux années d'expérience de travail.

Base universitaire:

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) au moment de l'entrée au programme.

- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat, jumelée à une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 2 ans, attestations requises.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 785/990 au TFI ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} juin 2021

Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 18 novembre 2020

Structure du programme (1-400-5-0)

Version 05 (A05)

Le certificat comporte 30 crédits.

La Faculté peut exiger la réussite de cours hors programme avant l'inscription aux cours du bloc 70C.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Les cours obligatoires REP1000 et 2100 doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
REP 1000	Introduction aux relations publiques	3.0S	REP 3102	Gestion stratégique des relations publiques	3.0S
REP 2100	Rédaction en relations publiques	3.0	REP 3103	Atelier : Plans de communication	3.0J S
REP 3101	Recherche et évaluation des actions	3.0			

Bloc 70B Habiletés spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
REP 2104	Relations avec les publics internes	3.0	REP 2300	Relations avec les médias	3.0
REP 2150	Relations publiques Marketing	3.0	REP 2400	Internet et relations publiques	3.0
REP 2200	Communication orale	3.0J S	REP 2500	Responsabilité sociale et relations publiques	3.0J

Bloc 70C Approfondissements de thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
REP 3104	Gestion de crises et communication	3.0	REP 3106	Relations avec investisseurs	3.0
REP 3105	Lobbying et relations publiques	3.0	REP 3107	Stage en relations publiques	3.0

Bloc 70D Ouverture disciplinaire

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0S	POL 1954	Politique internationale	3.0
PHI 1400	Problèmes en éthique	3.0	PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S
POL 1953	Institutions politiques Canada - Québec	3.0	PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Communication appliquée	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-226-5-1	Soir
Droit	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Journalisme	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-405-5-0	Soir
Publicité	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-390-5-0	Soir
Relations industrielles	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-230-5-2	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours obligatoires REP1000 et 2100 doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de relations publiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.